

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le lundi 03 mars 2014, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

PRÉSENTS :	M. Claude Fortin	maire
	M. Richard Breton	conseiller poste 1
	M. Christian Laplante	conseiller poste 3
	Mme Claudine Lemelin	conseillère poste 4
	Mme Françoise Couture	conseillère poste 5
	M. Jacques Chabot	conseiller poste 6
ABSENT :	M. Richard Lefebvre	conseiller poste 2

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent, Monsieur Frédéric Desjardins, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014**
- 4. CONSEIL MUNICIPAL**
 - a) Motion de félicitations à monsieur Richard Lehoux, maire de la municipalité de St-Elzéar pour sa nomination à titre de président de la Fédération Québécoise des municipalités
 - b) Abrogation de la résolution no 1668-02-12-2013 – Nomination des responsables
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - a) Adjudication du contrat d'assurance
 - b) Autorisation pour participer à la rencontre des directeurs municipaux à la MRC de Lotbinière
 - c) Diminution de la banque d'heures cumulées du responsable des travaux publics
 - d) Approbation de la liste des matricules et immeubles endettés envers la municipalité et ventes pour taxes 2014
 - e) Embauche d'une ressource en remplacement du responsable des travaux publics
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - a) Autorisation de paiement d'une facture relative au renouvellement de radiocommunication
 - b) Autorisation de paiement d'une facture de Logiciels Première Ligne | 2^e versement pour l'achat du logiciel
 - c) Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec | Prise d'eau pour la protection incendie sur le chemin Craig
 - d) Frais de traitement accompagnant la demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec
- 7. VOIRIE MUNICIPALE**
 - a) Réparation sur les chemins municipaux en gravier
 - b) Renouvellement immatriculation pour les véhicules de la Municipalité
 - c) Autorisation pour niveler les chemins municipaux en gravier
 - d) Reddition de comptes - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – compensation de base aux municipalités

- e) Achat et épandage d'abat poussière
- f) Achat d'asphalte chaude | Réparations printanières
- g) Débroussaillage des fossés
- h) Lignage des rues
- i) Scellement de fissures | pavage bitumineux
- j) Balayage mécanique des rues
- k) Confirmation de la liste des travaux à être réalisés dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal
- l) Appui à la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec | Déviation de la route 269 pour la réfection du pont enjambant la rivière Filkars
- m) Nivelage des chemins en gravier
- n) Achat d'asphalte froide
- o) Inscription du responsable des travaux publics à une formation sur l'entretien des chemins pavés

8. RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

- a) Achat et installation d'un nouveau poste informatique à la station d'eau potable

9. TRAITEMENT DES EAUX USÉES

- a) Achat de sulfate ferrique
- b) Réparation des stations de pompage des eaux usées
- c) Réparation du robot échantillonneur Sigma 900

10. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

- a) Arpentage final du développement résidentiel du secteur des puits

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

- a) Achat de récupérateurs d'eau de pluie
- b) Avis de motion | Présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage NO 040-91 (Usage commercial zone 8-CH)

12. SPORT, LOISIR ET CULTURE

- a) Autorisation pour enlever le sable – Patinoire
- b) Aide financière au Club de patinage artistique – Section Saint-Patrice

13. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) Achat de composteurs

14. BIBLIOTHÈQUE

15. OMH DE BEAURIVAGE

16. DIVERS

- a) Présentation de candidatures et don pour l'activité de reconnaissance du bénévolat dans Lotbinière 2014
- b) Achat d'arbres et d'arbustes
- c) Inscription aux Ateliers verts offerts par Les Fleurons du Québec - retirée
- d) Adhésion à la Fondation Rues Principales - reportée
- e) Publication Zone Lotbinière | Le journal Le Soleil - retirée
- f) Déclaration Avril, mois des jonquilles | Société canadienne du cancer
- g) Confirmation de la réception de la demande au Pacte rural - information

17. ADOPTION DES COMPTES

18. CORRESPONDANCES

- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire | Avis de versement d'une subvention
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs | Construction d'infrastructures | Secteur des puits – Article 32
- Les transporteurs en vrac de Lotbinière inc.
- MRC de Lotbinière | Bulletin d'information

- MRC de Lotbinière | Fonds de soutien aux projets culturels
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs | Construction d'infrastructures | Secteur des puits – Article 22
- Entreprendre Ici Lotbinière | Invitation à l'activité 5 à 7
- Fédération canadienne des municipalités | Adhésion
- La Coop de St-Patrice | Assemblée annuelle
- Tourisme Lotbinière | Invitation à l'assemblée générale
- Société Alzheimer Chaudière-Appalaches | Marche pour la mémoire

19. POINTS D'INFORMATION

- Fondation Rues Principales | Rencontre exploratoire - 19 mars à 12h00
- Utilisation de freins-moteurs | St-David et chemin de l'Énergie-Verte
- Formation | Comprendre vos obligations en matière d'infrastructures municipales
- Inscription au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2014-2015
- Serment des élus | Code d'éthique et de déontologie

20. MRC DE LOTBINIÈRE

21. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire du 3 mars 2014 est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION 57-03-03-2014 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la session ordinaire du 3 mars 2014 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 58-03-03-2014 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE** **DU 03 FÉVRIER 2014**

Il est proposé par la conseiller Jacques Chabot et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 03 février 2014 tel qu'il est rédigé et transcrit au « Livre des procès-verbaux des délibérations ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 59-03-03-2014 **MOTION DE FÉLICITATIONS**

Les membres du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage joignent leurs voix au conseiller, Jacques Chabot, afin de souligner la nomination de monsieur Richard Lehoux, à titre de Président de la Fédération Québécoise des Municipalités le 14 février dernier.

RÉSOLUTION 60-03-03-2014
NOMINATION DES RESPONSABLES

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin
et résolu unanimement

De nommer les conseillers municipaux aux postes énumérés ci-dessous :

Maire suppléant	Jacques Chabot
Comité d'aménagement du Parc Raymond-Blais Comité du bassin versant de la rivière Chaudière Environnement Projet barrage	Richard Lefebvre et Claudine Lemelin
Comité Jeunes Famille et aînés (MADA)	Françoise Couture
Développement industriel	Jacques Chabot Christian Laplante
Développement résidentiel et promotion	Claudine Lemelin Richard Lefebvre Christian Laplante
Travaux publics	Richard Lefebvre Jacques Chabot Christian Laplante
Dossiers agricoles	Jacques Chabot
Urbanisme et zonage (CCU)	Jacques Chabot Françoise Couture
O.M.H de Beaurivage	Richard Breton Richard Lefebvre
Sécurité publique (pompiers)	Richard Breton Claude Fortin
Bibliothèque Florence-Guay PAÉLÉ	Claudine Lemelin Claude Fortin
Site Internet Guide d'accueil	Françoise Couture Claude Fortin
Fleurons du Québec	Claudine Lemelin
Projet embellissement du milieu	Christian Laplante
Sports et loisirs Culture, tourisme, histoire et patrimoine	Claudine Lemelin Françoise Couture
Gestion des matières résiduelles (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles et Éco-Centre Saint-Patrice)	Richard Breton Claude Fortin
Dossier forestier	Richard Breton
Comité du gymnase	Françoise Couture Claude Fortin

Que cette résolution annule et remplace la résolution **1668-02-12-2013**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 61-03-03-2014
ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES

Attendu que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation afin de renouveler sa protection d'assurances;

Attendu que les entreprises Essor Assurances et Mercier Assurances ont déposé une soumission;

Attendu que la Municipalité a procédé à l'évaluation par pondération des soumissions;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'assurances de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage aux conditions de l'assureur et ce pour la période du 9 mars 2014 au 9 mars 2015 à l'agence Courtier Mercier Assurances, Gabriel Mercier Limitée, pour un montant de 26 561.00\$ plus les taxes.

Que le directeur général, Frédéric Desjardins, soit autorisé à remplir et à signer les annexes et tous autres documents exigés par la compagnie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 62-03-03-2014
AUTORISATION POUR PARTICIPER À LA RENCONTRE DES
DIRECTEURS MUNICIPAUX

Attendu qu'une rencontre des directeurs et directrices municipaux est organisée semestriellement par la MRC de Lotbinière;

Attendu que cette rencontre permet à ces derniers de se familiariser avec les modifications règlementaires; les projets réalisés et à venir sur son territoire relativement aux différents services déployés par la MRC; d'échanger sur des réalités communes aux municipalités;

Il est proposé par le conseiller Richard Breton
Et résolu unanimement

D'autoriser Frédéric Desjardins, directeur général, à participer à la rencontre des directeurs municipaux à la MRC de Lotbinière le 19 mars 2014 à Saint-Narcisse et de rembourser, au directeur général, les frais inhérents à cette activité.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 13000 310 – frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 63-03-03-2014
DIMINUTION DE LA BANQUE D'HEURES CUMULÉES DU
RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin
Et résolu unanimement

D'autoriser le paiement de 16 heures pour la période de paie se terminant le 9 mars 2014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 64-03-03-2014
APPROBATION DE LA LISTE DES MATRICULES ET
IMMEUBLES ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ ET
VENTE POUR TAXES 2014

La liste des immeubles concernés par des arrérages de taxes à l'exercice financier 2013 et impayés au 03 mars 2014 est déposée à la table du conseil municipal selon l'article 1022 du Code municipal du Québec.

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante
et résolu unanimement

D'accepter la présente liste et de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté (MRC) la liste des immeubles pour lesquels des arrérages de taxes pour l'année d'imposition 2012 demeureront impayés au délai imparti, tel qu'il est prévu à l'article 1023 du Code municipal du Québec. La liste des immeubles concernés par des arrérages de taxes 2012 devra également inclure toutes autres taxes et tous frais échus et exigibles au délai imparti.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à agir à titre de représentant de la Municipalité, en cas de l'absence du Maire, lors de la vente pour non-paiement de taxes le 12 juin 2014 au bureau de la MRC de Lotbinière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 65-03-03-2014
EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EN REMPLACEMENT DU
RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Attendu que le responsable des travaux publics de la Municipalité devra s'absenter du travail à partir du 14 mars prochain pour une durée approximative de 6 semaines;

Attendu que la Municipalité doit assurer le suivi de ses ouvrages relatifs à la gestion des eaux et à l'ensemble de ses activités relevant de sa responsabilité;

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture
et résolu unanimement

De recourir, durant cette période, aux services de monsieur Bruno Lemay, employé de la municipalité de Saint-Gilles en fonctions des termes de l'entente inter municipale intervenue avec cette même municipalité pour la gestion des eaux;

Tarif horaire 2014 28\$ par heure pour la facturation

Mise en disponibilité Un taux de 35\$ par jour régulier
 Un taux de 70\$ par jour de fin de
 semaine ou par jour férié

De recourir de façon ponctuelle, pour cette même période, aux services de messieurs Jonathan Turgeon et Martial Ouellet selon les responsabilités accordées à chacun au taux de 15.00\$ l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 66-03-03-2014
AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE RELATIVE
AU RENOUVELLEMENT DE RADIOPHONIE

Attendu que la Municipalité doit maintenir actives les licences pour l'utilisation des radios des membres du Service des incendies;

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture
et résolu unanimement

De renouveler les deux licences actives pour 12 radios du Services des Incendies de la Municipalité auprès d'Industries Canada pour un montant de 492.00\$.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 333 – Protection contre l'incendie – Radio.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
ABSTENTION DU CONSEILLER CHRISTIAN LAPLANTE

RÉSOLUTION 67-03-2014

AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE DE LOGICIELS PREMIÈRE LIGNE | 2^E VERSEMENT POUR L'ACHAT DU LOGICIEL

Attendu que le Service des incendies de la Municipalité et des municipalités de la MRC, en collaboration avec la MRC de Lotbiniere ont procédé à l'acquisition du logiciel de gestion Première Ligne en 2012

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement d'une facture au montant de 573.33\$ plus les taxes à l'entreprise Logiciels Première Ligne pour le deuxième versement de trois pour l'acquisition du logiciel Première Ligne.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 999 – Protection incendie – Autres.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
ABSTENTION DU CONSEILLER CHRISTIAN LAPLANTE

RÉSOLUTION 68-03-2014

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC | PRISE D'EAU POUR LA PROTECTION INCENDIE SUR LE CHEMIN CRAIG

Attendu qu'une demande d'autorisation sera déposée à la C.P.T.A.Q. pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles par la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, d'une partie du lot 4 449 379 de la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage;

Attendu que l'autorisation demandée vise à permettre au Service des incendies de la Municipalité l'aménagement d'une prise d'eau et l'obtention d'un droit de puisage d'eau à même un lac localisé sur le lot 4 449 379, même cadastre, circonscription et municipalité;

Attendu que l'autorisation demandée ne vise qu'une superficie de 2 666.00 mètres carrés, localisée dans une zone impropre à l'agriculture;

Attendu que l'autorisation recherchée n'entraîne aucune conséquence durable sur les possibilités d'utilisation et le développement d'activités agricoles du lot visé et des lots avoisinants,

Attendu que l'autorisation recherchée ne comporte aucun élément susceptible d'amplifier les contraintes et les effets résultant de l'application des lois régissant la construction d'une nouvelle unité d'élevage et/ou l'agrandissement d'une unité d'élevage existante;

Attendu que le potentiel du lot visé est classé catégorie **4^{6FM} et 3^{4F}**;

Attendu que l'autorisation recherchée est conforme au règlement de zonage.

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot
et résolu unanimement

Que la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage dépose à la C.P.T.A.Q.
la demande d'autorisation requise.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
ABSTENTION DU CONSEILLER CHRISTIAN LAPLANTE

RÉSOLUTION 69-03-2014
FRAIS DE TRAITEMENT ACCOMPAGNANT LA DEMANDE
D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE LA PROTECTION
DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement des frais de traitement relatif à la demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole au coût de 278.00\$ pour le projet d'aménagement d'une prise d'eau pour le Service des incendies dans le secteur du chemin Craig..

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire – Projet immobilisation.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
ABSTENTION DU CONSEILLER CHRISTIAN LAPLANTE

RÉSOLUTION 70-03-2014
RÉPARATIONS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX EN GRAVIER

Attendu que si des bris sur les chemins municipaux en gravier se produisent et nécessitent une intervention ;

Attendu que ces bris représentent, dans la majorité des cas, des situations nécessitant une intervention d'urgence;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot
et résolu à l'unanimité

D'autoriser un montant de 4000.00\$ pour des réparations rapides et diligentes sur les chemins municipaux en gravier.

Que les fonds nécessaires à ces dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 – entretiens des chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 71-03-2014
RENOUVELLEMENT DES IMMATRICULATIONS DES
VÉHICULES DU SERVICE DES INCENDIES ET DE VOIRIE

Il est proposé par le conseiller Richard Breton
et résolu unanimement

D'autoriser le paiement de 4 624.44\$ à la Société de l'assurance automobile du Québec pour défrayer les immatriculations de 4 véhicules du Service des incendies et du camion Mazda.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 965 – Immatriculation service incendie et 02 32000 965 – Immatriculation voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 72-03-03-2014
AUTORISATION POUR NIVELER LES CHEMINS MUNICIPAUX
EN GRAVIER

Attendu que le conseil municipal assure l'entretien de ses rangs en gravier en utilisant une nivelleuse ;

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante et résolu l'unanimité

D'autoriser un montant de 8000.00\$ pour le nivelage des chemins de gravier prévu au budget de 2014 au poste budgétaire 02 32000 524 – nivelage des chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 73-03-03-2014
REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE À
L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL -
COMPENSATION DE BASE AUX
MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 106 973.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont la Municipalité est responsable et situés sur ses routes ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe doit présenter dans les délais prescrits une reddition des comptes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Breton et unanimement résolu

D'informer le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

De confier à la firme comptable Lachance Parent et Ass. le mandat de procéder à la reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local du Ministère des transports du Québec, au coût de 500.00\$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 74-03-03-2014
ACHAT ET ÉPANDAGE D'ABAT POUSSIÈRE

Attendu que le Conseil municipal désire améliorer la qualité de vie des résidents et résidentes dont les propriétés sont adjacentes à des chemins en gravier et d'assurer la sécurité des personnes qui circulent sur ses rangs;
Attendu que pour ce faire le conseil municipal achètera et fera épandre de l'abat poussière liquide sur ses chemins et routes en gravier;

Attendu que le Conseil municipal a reçu les trois soumissions suivantes :

Multi-Routes	0.309\$ le litre plus les taxes
Sebci	0.312\$ le litre plus les taxes
Somavrac	0.315\$ le litre plus les taxes

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot

et résolu à l'unanimité

De confier le contrat d'épandage et l'achat de 51 000 litres d'abat poussiére à 0.309\$ le litre pour un total 18 118.91\$ taxes incluses à la compagnie Multi Routes du 11 415,6^e avenue R.D.P, Montréal.

De procéder à un premier épandage, de 34 000 litres dans la semaine du 12 mai ou soit immédiatement à la fin de la période de dégel décrétée par le Ministère des Transports du Québec et au second épandage, de 17 000 litres durant la semaine du 21 juillet.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 32000 525 – épandage calcium.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 75-03-03-2014
ACHAT D'ASPHALTE CHAUX / RÉPARATIONS
PRINTANIÈRES

Attendu que la période de dégel printanière est propice à l'apparition de nids de poules sur les routes et les chemins municipaux;

Attendu que le Conseil municipal entend assurer la sécurité des usagers de son réseau routier municipal en effectuant les réparations qui s'imposent et ce de façon permanente en utilisant de l'asphalte chaude;

Attendu que le conseil municipal a reçu une soumission de la part de l'entreprise suivante malgré l'invitation de deux autres entrepreneurs:

Entreprises	Prix tonne métrique
Les Entreprises Lévisiennes inc.	323.00\$/tonne

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante
et résolu à l'unanimité

De confier à Les Entreprises Lévisiennes inc du 215, rue Principale à St-Étienne-de-Lauzon l'achat et la fourniture d'enrobé bitumineux de types EB-10C (PG58-28) et du liant d'accrochage, le transport et la pose au coût de 323.00\$ la tonne métrique plus les taxes pour un minimum livrable de 10 tonnes métriques.

D'autoriser l'achat et la fourniture de 2 x10 tonnes métriques plus les taxes au coût total de 6 460.00\$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 – entretien des chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 76-03-03-2014
DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS

Attendu que le conseil municipal, pour une question de sécurité et d'esthétique désire faire couper les herbes et arbustes des fossés bordant ses rangs et ses routes;

Attendu que le conseil municipal a reçu des soumissions de la part des compagnies suivantes : Denis Sylvain, Adam Vachon, Aulagri inc, des Entreprises R.M. Pépin Inc.;

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante
et résolu unanimement

De confier le débroussaillage des fossés à la compagnie R.M. Pépin Inc.
Pour un montant maximum de 6 480.00\$ taxes incluses.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 32000 526 – fauchage des fossés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 77-03-03-2014
LIGNAGE DES RUES ET ROUTES MUNICIPALES

Attendu que le conseil municipal veut faire rafraîchir le lignage des rues et routes municipales;

Attendu que le conseil municipal a reçu des soumissions de la part des compagnies suivantes : Lignes Masko, Marquage et Traçage du Québec inc., Gestion Pro-Ligne et Dura Lignes inc.;

Il est proposé par le conseiller Richard Breton
et résolu à l'unanimité

De confier le contrat du lignage des rues et des routes municipales à l'entreprise Dura-Ligne inc. pour un montant maximal de 1 493.00\$ taxes incluses.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 32000 528 – traçage de lignes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 78-03-03-2014
SCELLEMENT DE FISSURES / PAVAGE BITUMINEUX

Attendu que le Conseil municipal veut protéger ses routes et rues avec un enrobé bitumineux contre une détérioration prématurée en y faisant appliquer un scellement de fissures;

Attendu que le Conseil municipal a reçu une soumission de l'entreprise Scellement J.F. Inc. ;

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante
et résolu à l'unanimité

De confier le contrat de scellement de fissure sur les routes et rues à l'entreprise Scellement J.F. inc.. pour une longueur de 2500 mètres et un coût maximal de 7 986.00\$ taxes incluses.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 32000 527 – scellement de fissures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 79-03-03-2014
BALAYAGE MÉCANIQUE DES RUES

Attendu que la Municipalité considère qu'il est important de faire le ménage des terrains et des rues de son secteur urbain;

Attendu que deux propositions de prix ont été reçues : Marquage Lignpro de St-Elzéar au coût de 97.00\$/heure et Les Entreprises Lévisiennes inc. de St-Étienne au coût de 94.97\$/heure;

Il est proposé par le conseiller Richard Breton
et résolu unanimement

D'accorder le contrat de balayage mécanique des rues du secteur urbain de la Municipalité aux Entreprises Lévisiennes inc. au coût de 94.97\$/heure plus les taxes pour un montant total maximum de 2 400.00\$ taxes incluses.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 32 000 513 - Voirie - Location matériel et véhicules

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 80-03-03-2014
CONFIRMATION DE LA LISTE DES TRAVAUX À ÊTRE
RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Attendu que la Municipalité réalisera une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal;

Attendu que la Municipalité doit préciser les axes routiers de son territoire qui feront l'objet de travaux d'amélioration dans le cadre de l'année financière qui débute;

Attendu que cette liste doit être transmise par voie de résolution au bureau de circonscription du Député de Lotbinière-Frontenac, Laurent Lessard, pour des fins de planification;

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture
et résolu unanimement

D'identifier les axes routiers et leurs travaux à titre de travaux prioritaires pour l'année financière 2014 :

Axes routiers	Dist.	Description	Évaluation des coûts
Rang Belfast	300 M	Réfection de l'infrastructure de la route	30 000.00\$
	1 KM	Ouvrage de revêtement mécanisé de la chaussée – pavage en béton bitumineux	100 000.00\$
Rang St-José	250 M	Ouvrage de revêtement mécanisé de la chaussée – pavage en béton bitumineux par l'application d'une couche d'usure.	17 000.0\$
Total :			147 000.00\$

De transmettre cette résolution au bureau de circonscription du Député de Lotbinière-Frontenac, Laurent Lessard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 81-03-03-2014
APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION
DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC |
DÉVIATION DE LA ROUTE 269 POUR LA RÉFLECTION DU PONT
ENJAMBANT LA RIVIÈRE FILKARS

Attendu qu'une demande d'autorisation sera déposée à la C.P.T.A.Q. pour les lots 4 109 072, 4 449 992 et 4 410 066 de Saint-Patrice-de-Beaurivage;

Attendu que cette demande vise à mettre en place un chemin de déviation permettant la reconstruction du pont qui enjambe la rivière Filkars sur la route 269;

Attendu que l'autorisation recherchée est conforme au règlement de zonage.

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot
et résolu unanimement

Que la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage appuie la demande d'autorisation du Ministère des Transports du Québec à être déposée à la C.P.T.A.Q.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION 82-03-03-2014
ACHAT D'ASPHALTE FROIDE

Attendu que la municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage utilise pendant les périodes d'automne et d'hiver un mélange d'asphalte froide pour du rapiéçage manuel sur ses chemins asphaltés;

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin
et résolu unanimement

D'autoriser l'achat, à la Coop Saint-Patrice de 56 sacs d'asphalte froide au coût de 9.79\$ le sac de 30 Kg pour un total de 548.24\$ plus taxes pour du rapiéçage manuel des chemins municipaux asphaltés;

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 0232000625 Voirie municipale – Achat d'asphalte froide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 83-03-03-2014
INSCRIPTION DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS À
UNE FORMATION SUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PAVÉS

Il est proposé par le conseiller Richard Breton
Et résolu unanimement

D'autoriser Alain Pelletier, responsable des travaux publics, à participer à une formation sur l'entretien des chemins pavés le 13 mars 2014 au bureau de la MRC de Lotbinière à Sainte-Croix et de rembourser les frais inhérents à cette activité.

De rembourser les frais inhérents à cette activité aux élus qui y participeront.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Voirie – frais de déplacement et Conseil municipal – frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 84-03-03-2014
ACHAT ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU POSTE INFORMATIQUE À LA STATION D'EAU POTABLE

Attendu que le logiciel de supervision de la station d'eau potable est maintenant opérationnel;

Attendu que des défauts sont observés sur le plan de l'équipement informatique;

Attendu que l'entreprise Automatisation JRT a déposé une soumission pour le remplacement de l'équipement informatique;

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat et l'installation d'un système informatique à la station d'eau potable de l'entreprise Automatisation JRT du 405, avenue Galilée à Québec au montant de 2000.00\$ plus les taxes;

Que cet achat soit conditionnel à ce que ce nouvel équipement règle les problèmes informatiques observés lors de la mise en place du logiciel de supervision.

Que si cette condition n'est pas respectée, l'entreprise se verra dans l'obligation de reprendre son équipement informatique et de réinstaller l'équipement précédent à ses frais.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 41 300 521 - Distribution de l'eau - entretien et réparation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 85-03-03-2014
ACHAT DE SULFATE FERRIQUE POUR LES ÉTANGS AÉRÉS

Attendu que la Municipalité a l'obligation de procéder à la déphosphatation de ses eaux usées avant de les rejeter au cours d'eau;

Attendu que pour réaliser cette déphosphatation la Municipalité utilise du sulfate ferrique;

Attendu que la Municipalité a reçu une soumission pour l'achat de ce produit soit celle de Chemtrade Chemicals Canada Ltd au coût de 0.25\$/kg pour une quantité de 9200 kg pour un total de 2 300.00\$ plus les taxes.

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante et unanimement résolu

De faire l'achat de 9 200 kg de sulfate ferrique de la compagnie Chemco de au coût de 0.25\$/kg pour un montant total de 2 300.00\$ plus taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 0241 400 635 – Traitement des eaux usées – Produits chimiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 86-03-03-2014
RÉPARATION DES STATIONS DE POMPAGE DES EAUX USÉES

Attendu que l'inspection réalisée le 25 février dernier aux stations de pompage des eaux usées des Chutes et St-David a révélé des anomalies devant être corrigées;

Attendu que Xylem a déposé une proposition pour la réparation de ces anomalies;

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin et résolu à l'unanimité

De confier à l'entreprise Xylem Canada du 115, rue Lisbonne de St-Augustin-de-Desmaures la réparation de la pompe no 1 (corps de pompe, anneau d'usure et enduit de céramique) de la station St-David et des poignées de levage à la station des Chutes au montant estimé de 9 397.15\$ plus les taxes;

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même la réserve financière pour le financement des dépenses d'entretien excédentaires et imprévisibles aux budgets annuels des postes budgétaires dédiés à l'entretien du réseau d'égout, d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 87-03-03-2014
RÉPARATION DU ROBOT ÉCHANTILLONNEUR SIGMA 900

Attendu que le transformeur de courant du robot échantillonner Sigma 900 des eaux usées est défectueux;

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante et résolu à l'unanimité

De procéder à l'achat d'un transformeur de courant pour le robot échantillonner Sigma 900 de l'entreprise John Meunier du 4105, Sartelon, Saint-Laurent, au coût de 510.65\$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 41 400 519 - 02 41 400 520 et 02 41 400 521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 88-03-03-2014
ARPENTAGE FINAL DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DU SECTEUR DES PUITS

Attendu que la première phase du projet résidentiel du secteur des puits doit faire l'objet d'opérations cadastrales visant à officialiser le lotissement et les élévations du terrain pour le prolongement des services;

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante et résolu à l'unanimité

De mandater la firme d'arpenteurs-géomètres Ecce-Terra du 1131, boulevard Vachon à Sainte-Marie-de-Beauce au montant estimé à 6000.0\$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03 100 300 – Projet immobilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 89-03-03-2014
ACHAT DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de récupérateurs d'eau de pluie au coût de 35.00\$ l'unité auprès de la MRC de Lotbinière en fonction de la quantité demandée.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 610 00 999 Aménagement –urbanisme et zonage – Autres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je, Jacques Chabot, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera soumis pour adoption le règlement suivant :

Présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage NO 040-91 afin d'interdire les usages commerciaux et l'entreposage extérieur dans la zone 08-CH)

RÉSOLUTION 90-03-2014
AUTORISATION POUR ENLEVER LE SABLE – PATINOIRE

Attendu qu'au printemps il faut ramasser le sable qui a servi à égaliser le terrain lors de la mise en place de la patinoire à l'aide d'une pelle mécanique et d'un camion dix roues ;

Attendu qu'il faut compter trois heures et demie au taux horaire de 95.00\$ plus les taxes pour la pelle et au taux horaire de 78.10\$ plus les taxes pour le camion;

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin et résolu unanimement

De recourir aux services d'une pelle mécanique et d'un camion dix roues pour un montant total de 610.00\$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70130 522 – Patinoire – Terrain et bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 91-03-2014
AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE
SECTION ST-PATRICE

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu unanimement

D'accorder une aide financière de 30.00\$ pour chacun des 9 patineuses et patineurs du Club de patinage artistique, section St-Patrice, pour la saison 2013-2014 au montant total de 270.00\$.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70 290 991-Subvention loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 92-03-2014
ACHAT DE COMPOSTEURS

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de composteurs au coût de 35.00\$ l'unité auprès de la MRC de Lotbinière en fonction de la quantité demandé.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 610 00 999 Aménagement –urbanisme et zonage – Autres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 93-03-03-2014
PRÉSENTATION DE CANDIDATURE ET DON POUR
L'ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE DU BÉNÉVOLAT DANS
LOTBINIÈRE 2013

Attendu que chaque municipalité est invitée à présenter la candidature d'une jeune personne bénévole et / ou d'une personne adulte bénévole à l'activité de reconnaissance du bénévolat dans Lotbinière organisée par Le Carrefour des personnes aînées de Lotbinière à Saint-Flavien le 9 avril 2014 ;

Il est proposé par le conseiller Richard Breton
et résolu à l'unanimité

De présenter comme personne bénévole adulte de notre municipalité madame Marie-Pierre Fortin et mesdames Léonie D'Amours et Léa Couture, ex-equo, à titre de jeunes personnes bénévoles et de contribuer financièrement par un don de 100.00\$ à l'activité de reconnaissance du bénévolat dans Lotbinière le 9 avril 2014, à Saint-Flavien.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 19000 992 – relations publiques (dons).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 94-03-03-2014
ACHAT D'ARBRES ET D'ARBUSTES

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante
et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'arbres et d'arbustes auprès de la MRC de Lotbinière en fonction de la quantité demandée.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 610 00 999 Aménagement –urbanisme et zonage – Autres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 95-03-03-2014
DÉCLARATION AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE | SOCIÉTÉ
CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat ;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante
et résolu à l'unanimité

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la Jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 96-03-03-2014
ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BRETON ,
ET RÉSOLU QUE LES COMPTES ET LES PRÉLÈVEMENTS
AUTOMATIQUES AUTORISÉS PAR LA RÉSOLUTION NO 1676-
02-12-2013 AINSI QUE LES COMPTES À PAYER POUR LE
MOIS DE FÉVRIER 2014 SOIENT ACCEPTÉS ET QUE LE
MAIRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER SOIENT AUTORISÉS À SIGNER LES CHÈQUES
POUR UN TOTAL DE :

128 490.45 \$

COMPTES À PAYER POUR FÉVRIER 2014		
ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUSSEMENT PAIEMENT DU 28 FÉVRIER 2014	2 969.00 \$
ACCOMODATION CYBELAIR	ETAT COMPTE JANVIER 2014; BREUVAGE, ESSUIE-TOUT, PAPIER TOILETTE,CAFE: (\$105.46); ESSENCE CAMION BLEU: (\$255.76) ; CAMION INCENDIE: (\$604.14965.36)	965.36 \$
VISA	ENVOI POSTAL POUR SOUMISSION ENTRETIEN MÉNAGER LE 31 JANVIER 2014	11.31 \$
VISA	ENVOI POSTAL POUR PLAISIR D'HIVER LE 3 FÉVRIER 2013 ORDRE D'ACHAT NO 1036	87.37 \$
VISA	ENVOI POSTAL POUR VENTE POUR TAXES LE 4 FÉVRIER 2014	10.50 \$

INFO PAGE	FACTURE MENSUELLE TÉLÉAVERTISSEURS POMPIERS FACT. 225284	151.82 \$
NOVICOM	PROGRAMMATION RADIOS POUR POMPIERS FACT. 196162 ET BON COMMANDE 0996	470.25 \$
MAG MÉTAL INC.	RÉPARATIONS CAMIONS INCENDIE FACT. 9685 ET BON COMMANDE 0993	403.95 \$
CLUB LIONS BEAURIVAGE	CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR OPÉRATIONS DU CENTRE DE CONDITIONNEMENT PAIEMENT POUR MOIS DE MARS ET RÉS. 1497- 05-08-2013	100.00 \$
TRANSPORTS GÉRARD NADEAU & FILS	DÉNEIGEMENT RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ PAIEMENT À FAIRE POUR LE 15 MARS RÉS. 14-01-15-2014	40 653.09 \$
MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ADMINISTRATION GÉNÉRALE PAIEMENT POUR 1 MARS 2014	12 893.25 \$
MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART D'ÉVALUATION PAIEMENT DU 15 MARS 2014	2 929.65 \$
PRODUITS INDUSTRIELS JEAN-PAUL Côté & DISTRIBUTION CHLORE SAGUENAY	ACHAT DE 6 CONTENANTS D' HYPOCHLORITE FACT. 61801 ET BON COMMANDÉ 1052	89.68 \$
SOLUTIONS GA	RÉINITIALISATION MOT DE PASSE SUR POSTE ORDINATEUR FACT. 123445	24.43 \$
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	ACHAT DE FEUILLES DE PROCÈS-VERBAUX FACT. 306453 ET BON COMMANDÉ 1024	244.33 \$
FONDS D'INFORMATI ON SUR LE TERRITOIRE	5 AVIS DE MUTATION FACT. 201400016770	20.00 \$
SOLUTIONS GA	RÉPARATIONS SUR POSTE STATION D'EAU POTABLE FACT. 124323 ET BON COMMANDÉ 1025	65.48 \$
LES ÉQUIPEMENTS J.-A MARCOUX INC.	ACHAT FILTRE À L'HUILE POUR CAMION POMPIERS FACT. 256586	12.65 \$

MOTEURS ÉLECTRIQUES DE BEAUCE INC.	RÉPARATION MOTEUR SERVANT À MÉLANGER LE PERMANGANATE À LA STATION D'EAU POTABLE FACT. 111796 ET BON COMMANDE 0935	234.93 \$
PROPANE GRG INC.	ACHAT PROPANE CASERNE INCENDIE FACT. 10033113	757.67 \$
STAPLES AVANTAGE	ACHAT CLASSEUR POUR MATRICULES FACT. 34873260 ET RÉS. 39-03-02-2014	655.35 \$
DICOM EXPRESS	TRANSPORT PRODUIT CHIMIQUE PROVENANT JOHN MEUNIER FACT. 40502773	42.73 \$
EXTINCTEUR STE-MARIE INC.	REMPLISSAGE BONBONNES CASERNE INCENDIE FACT. 9482	147.57 \$
C.C. CHABOT INC.	ACHAT TAPIS POUR ESCALIER SORTIE D'URGENCE CAISSE POPULAIRE FACT. 18608	74.73 \$
C.C. CHABOT INC.	CRÉDIT SUR RETOUR TAPIS POUR ESCALIER D'URGENCE CAISSE POPULAIRE FACT. 18649	(74.73) \$
C.C. CHABOT INC.	TRANSPORT POUR RETOUR TAPIS POUR ESCALIER D'URGENCE CAISSE POPULAIRE FACT. 18650	28.74 \$
ARÉO-FEU	ACHAT BOTTE POUR SERVICE DES INCENDIES FACT. 229945 ET BON COMMANDE 1029	168.39 \$
VENTILATION C. FORTIER INC.	RÉPARATION MOULURE POUR UNITÉ DE CLIMATISATION POUR LE 486, RUE PRINCIPALE FACT. 11386 ET BON COMMANDE 1008	219.22 \$
PG SOLUTIONS	ACHAT DE PAPETERIE POUR COMPTES DE TAXATION 2014 FACT. FO06158 ET BON COMMANDE 1039	217.77 \$
LES SOUDURES BEAURIVAGE INC	RÉPARATION D'UNE PIÈCE SUR LE CAMION D'INCENDIE FACT. 3452 ET BON COMMANDE 1040	230.30 \$
JOHN MEUNIER	ACHAT DE 12 ENSEMBLES DE RÉACTIFS POUR STATION D'EAU POTABLE FACT. 14000902 ET RÉS. 16-15- 01-2014	1 019.25 \$
SNC-LAVALIN	HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR PLANS ET DEVIS PROLONGEMENT RUE DE LA FABRIQUE FACT.	4 713.98 \$

	1107196 ET RÉS. 1699-02-12-2013	
LOGICIELS PREMIERE LIGNE	2E VERSEMENT POUR L'ACHAT DE LOGICIEL POUR SERVICE INCENDIE FACT. STD18082 ET RÉS. 67-03-03-2014	659.19 \$
GROUPE HEMISPHERES	MANDAT POUR PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDEFP FACT. 2663 ET RÉS. 21-15-01-2014	1 667.14 \$
EXOVA	ÉCHANTILLONS D'EAU POTABLE FACT. SA-1340454	34.49 \$
EXOVA	ÉCHANTILLONS D'EAU POTABLE FACT. SA-1340460	27.59 \$
EXOVA	ÉCHANTILLONS D'EAUX USÉES FACT. SA-1340458	70.13 \$
JACQUELINE D. BLAIS	ENVOI POSTAL BULLETIN MUNICIPAL FÉVRIER 2014 ET TIMBRE MANQUANT SUR UNE GRANDE ENVELOPPE 13 FÉVRIER 2014 ORDRE D'ACHAT NO 1045	93.95 \$
JACQUELINE D. BLAIS	FRAIS DE KILOMÉTRAGE POUR FAIRE CLES POUR LE 486, RUE PRINCIPALE CHEZ BENCLEF LE 13 FÉVRIER 2014	24.30 \$
SÉCURITÉ INTÉGRÉE TYCO CANADA INC.	CONTRAT POUR SYSTÈME D'ALARME DU 1 MARS JUSQU'AU 31 MAI 2014 FACT. 80190708	151.77 \$
EXTINCTEUR STE-MARIE INC.	REmplissage BONBONNES CASERNE INCENDIE FACT. 9489	53.91 \$
LES ÉDITIONS DE COURBERON	CONCEPTION BULLETIN MUNICIPAL FÉVRIER 2014 FACT. 0579	212.70 \$
DISTRIBUTION S R.J.B. INC.	ACHAT DE SAC À DÉCHET, PRODUIT NETTOYANT ET ESSUIE-TOUT FACT. 24650 ET BON COMMANDE 1046	106.86 \$
YVES BILODEAU	FRAIS DE KILOMÉTRAGE POUR REmplissage BONBONNES 27 ET 30 JANVIER 2014	44.10 \$
DICOM EXPRESS	TRANSPORT PRODUITS CHIMIQUES PROVEMENAT DE JOHN MEUNIER INC. FACT. 40602755	20.95 \$
IMPRIMERIE BÔ-MODÈLE INC.	ACHAT DE CHÈQUES AVEC NOUVELLE ADRESSE FACT. 25623 ET BON COMMANDE	348.37 \$

	0986	
ALAIN LAVIOLETTE	HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR CAHIER DE CHARGES POUR APPEL D'OFFRES POUR ASSURANCES FACT. 000635 ET RÉS. 08-15-01-2014	850.00 \$
TÉLUS	FACTURE MENSUELLE POUR SYSTÈME D'ALARME FACT. DU 16 FÉVRIER 2014	64.63 \$
JACQUELINE D. BLAIS	ENVOI POSTAL POUR OBTENIR INFORMATIONS SUR TERRAINS DE JEUX 2013 AVEC SIGNATURES 24 FÉVRIER 2014	10.50 \$
FRANÇOISE COUTURE	ACHATS DIVERS POUR ACTIVITÉS PLAISIRS D'HIVER TENUE 9 FÉVRIER 2014 RÉS. 29-15-01-2013	38.48 \$
PUBLICATION S QUÉBEC	ACHAT D'UN LIVRE SUR APPROVISIONNEMENT EN EAU POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE EN MILIEUX SEMI-URBAIN ET RURAL BON COMMANDE 1048	40.19 \$
TELUS	FRAIS DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DE LA MUNICIPALITÉ	146.31 \$
PROPANE GRG INC.	ACHAT DE PROPANE CASERNE INCENDIE FACTURE 10033438	772.83 \$
FRÉDÉRIC DESJARDINS	ACHAT CERTIFICAT-CADEAU ACCOMODATION CYBELAIR COMPENSATION POUR ESSENCE POUR PLAISIRS D'HIVER	90.00 \$
POMPACTON	ACHAT D'UNE LANCE DE PROJECTION POUR STATION EAU POTABLE FACTURE NO PAC-SO030486 ORDRE D'ACHAT NO 1041	228.31 \$
QUALITAS	FRAIS RELATIFS À LA VÉRIFICATION ET FERMETURE DU DOSSIER POUR LE RANG ST-CHARLES ET RUE DES ÉRABLES - AVENUE BISSON FACTURE NO 031806 ORDRE D'ACHAT NO 1055	317.62 \$
JONATHAN TURGEON	DÉNEIGEMENT TRACTEUR BORNE FONTAINE ET PATINOIRE FACTURE NO 065 RÉSOLUTIONS NO 1548-03-09-2013 ET 1538-03-09-2013	440.00 \$

	TOTAL:	77 052.34 \$
--	---------------	--------------

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES DE FÉVRIER 2014

ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
TELUS	TELEPHONE MUNICIPALITÉ ET CASERNE INCENDIE FACT. DU 16 JANVIER 2014 ET PAIEMENT LE 5 FÉVRIER 2014	63.36 \$
TELUS	TÉLÉPHONE MUNICIPALITÉ ET CENTRE DES LOISIRS FACT. DU 16 JANVIER 2014 ET PAIEMENT LE 5 FÉVRIER 2014	187.95 \$
TÉLUS	TÉLÉPHONE MUNICIPALITÉ ET TRAITEMENT DE DOSSIER, RACCORDEMENT AU 486 RUE PRINCIPALE FACT DU 16 JANVIER 2014 ET PAIMENT LE 5 FÉVRIER 2014 ET BON COMMANDE 0964	615.34 \$
HYDRO- QUÉBEC	CONTRAT 3084 28680 486, RUE PRINCIPALE FACT. 632501286563 ET PAIEMENT LE 19 FÉVRIER 2014	1 955.11 \$
HYDRO- QUÉBEC	CONTRAT 3003 22961, RUE DE LA FABRIQUE FACT. 640601039165 ET PAIEMENT LE 5 FÉVRIER 2014	2 723.72 \$
HYDRO- QUÉBEC	CONTRAT 3001 95778, 530, RUE PRINCIPALE FACT. 621701086768 ET PAIEMENT LE 19 FÉVRIER 2014	2 063.13 \$
HYDRO- QUÉBEC	CONTRAT 3001 95848, 426, RANG DES CHUTES FACT. 621701086769 ET PAIEMENT LE 19 FÉVRIER 2014	176.82 \$
HYDRO- QUÉBEC	CONTRAT 3001 95871, 467 RUE DU MANOIR FACT. 62170108670 ET PAIEMENT LE 19 FÉVRIER 2014	392.44 \$
HYDRO- QUÉBEC	CONTRAT 3001 95874, 470 RUE DU MANOIR FACT. 621701086771 ET PAIEMENT LE 19 FÉVRIER 2014	943.78 \$
HYDRO- QUÉBEC	CONTRAT 3001 95939, 516 AV. DU CENTENAIRE FACT. 621701086772 ET PAIMENT LE 19 FÉVRIER 2014	121.38 \$
HYDRO- QUÉBEC	CONTRAT 3001 99272, 124, RANG ST-CHARLES FACT. 621701086773 ET PAIEMENT LE 19	38.93 \$

	FÉVRIER 2014	
HYDRO-QUÉBEC	CONTRAT 3001 99285, 130A RANG ST-CHARLES FACT. 621701086774 ET PAIEMENT LE 19 FÉVRIER 2014	1 416.80 \$
HYDRO-QUÉBEC	CONTRAT 3001 71267 LUMINAIRES FACT. 671200983351 ET PAIEMENT LE 21 FÉVRIER 2014	565.73 \$
MARCO LAROCHELLE	PAIEMENT DE 3 SEMAINES 24 ET 31 JANVIER ET 7 FÉVRIER 2014 POUR ENTRETIEN MÉNAGER PAIEMENT FAIT PAR ACCÈS D LE 12 FÉVRIER 2014	120.00 \$
MARCO LAROCHELLE	PAIEMENT FACTURE PAYÉE ACHAT COOP POUR SEL À DÉGLACER POUR BUREAU MUNICIPAL FACT. 258758 ET PAIEMENT LE 13 FÉVRIER 2014 PAR ACCÈS D	4.78 \$
HYDRO-QUÉBEC	CONTRAT 3001 89231 268, CHEMIN DE L'ÉNERGIE VERTE FACT. 625301081765 ET PAIEMENT LE 27 FÉVRIER 2014	2 023.94 \$
MARCO LAROCHELLE	PAIEMENT SEMAINE DU 10 -17--24 FÉVRIER ET 2 MARS 2014 (SE REFERER AU CONTRAT D'ENTRETIEN) PAIEMENT LE 20 FÉVRIER 2014 PAR ACCÈS D	499.80 \$
	TOTAL:	13 913.01 \$

SALAIRS NETS PAYÉS EN FÉVRIER 2014	14 224.36 \$
------------------------------------	--------------

COMPTES AUTORISÉS PAR RÉSOLUTION EN FÉVRIER 2014		
ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
MINISTRE DES FINANCES	FRAIS DE TRAITEMENT POUOR DEMANDE D'AUTORISAION AU MDDEFP RÉS. 45-03-02-2014 ET CHÈQUE 4570	2 765.00 \$
LES ÉDITIONS DE COURBERON	1E VERSEMENT POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ RÉS. 40-03-02-2014 ET CHÈQUE 4571	1 667.14 \$
MAISON DE LA FAMILLE	CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR ACTIVITÉ MARCHE, POUSSE, DANSE EN FAMILLE RÉS. 53-03-02-2014 ET CHÈQUE 4572	100.00 \$

SNC-LAVALIN INC.	HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR PLANS ET DEVIS POUR PROJET RÉSIDENTIEL DU SECTEUR DES PUITS RÉS. 42-03-02-2014 ET CHÈQUE 4573	11 152.58 \$
FABRIQUE ST-PATRICE-DE-BEAURIVAGE	CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR BRUNCH FAMILIAL DE LA SAINT-PATRICE RÉS. 52-03-02-2014 ET CHÈQUE 4574	200.00 \$
RÉSEAU BIBLIO DE LA CAPITALE NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES	VERSEMENT DE LA TARIFICATION 2014 POUR SERVICE DE BIBLIOTHÈQUE RÉS. 50-03-02-2014 ET CHÈQUE 4575	4 801.08 \$
QUÉBEC MUNICIPAL	RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE FACT. 00837-2014, RÉS. 1673-02-12-2013 ET CHÈQUE 4576	316.18 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DU QUÉBEC	RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE ET ASSURANCE RESPONSABILITÉ POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FACT. DU 12 FÉVRIER 2014 ET RÉS. 1674-02-12-2013 ET CHÈQUE 4577	693.95 \$
RHÉAL BOUCHER	FORMATION SUR LES MILIEUX HYDRIQUES ET HUMIDES FACT. DU 7 FÉVRIER 2014 ET RÉS. 28-15-01-2014 ET CHÈQUE 4578	100.00 \$
MINISTRE DES FINANCES	PAIEMENT POUR ANNÉE 2013 SOMMAIRE DES RETENUES ET DES COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR ET CHÈQUE 4579	4.81 \$
ŒUVRE DU TERRAIN DE JEUX ST-PATRICE	SUBVENTION ACCORDÉE POUR SEMAINE DE RELÂCHE RÉS. 49-03-02-2014 ET CHÈQUE 4580	1 500.00 \$
	TOTAL:	23 300.74 \$

CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire du 3 mars est close à 22 h 11.

Claude Fortin, Maire

Frédéric Desjardins, Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Frédéric Desjardins, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de février 2014.

Frédéric Desjardins, Directeur général et Secrétaire-Trésorier.